

Les informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations clés pour l'investisseur de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI S.F. - EURO CURVE 7-10YEAR - A EUR

Un Compartiment d'AMUNDI S.F.

Code ISIN : (C) LU0367810172

Société de gestion : Amundi Luxembourg SA

Objectifs et Politique d'investissement

Cherche à augmenter la valeur de votre investissement pendant la période de détention recommandée.

Le Compartiment investit principalement dans des obligations libellées en euros. Ces obligations peuvent être émises par des États, et des entités supranationales et municipales et ont une échéance de remboursement de 7 à 10 ans. Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins de réduction de différents risques, de gestion efficace de portefeuille ou d'exposition à différents actifs, marchés ou flux de revenus.

Indice de référence : Le Compartiment est activement géré et cherche à surperformer l'indice JP Morgan GBI EMU 7-10 Yrs. Le Compartiment est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence. Toutefois, la gestion du Compartiment est discrétionnaire, et il investira dans des émetteurs non inclus dans l'Indice de référence. Le Compartiment surveille l'exposition au risque par rapport à l'indice de référence, et l'ampleur de l'écart avec l'indice de référence devrait être limitée, tandis que, simultanément, le gestionnaire cherche à générer un rendement excédentaire en ayant recours à des stratégies de superposition spécifiques.

Processus de gestion : Le Compartiment intègre des Facteurs de durabilité dans son processus d'investissement et prend en compte les principaux effets négatifs des décisions d'investissement sur les Facteurs de durabilité, comme indiqué plus en détail dans la section « Investissement durable » du Prospectus.

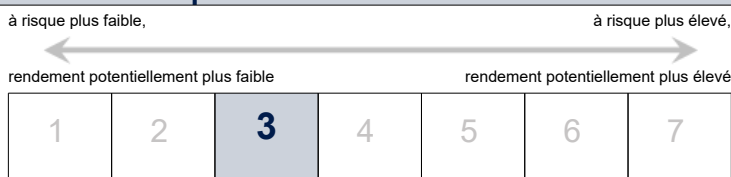
Le gestionnaire d'investissement constitue un portefeuille comportant des risques similaires à ceux de l'indice de référence, puis utilise une approche de gestion du risque pour identifier les stratégies d'investissement (en particulier celles associées aux taux de référence, aux opportunités thématiques, aux taux d'intérêt relatifs et à l'inflation) susceptibles d'aider le Compartiment à surperformer l'indice de référence.

Il s'agit d'une classe de parts de non-distribution. Les revenus d'investissement sont réinvestis.

La durée minimum d'investissement recommandée est 4 ans.

Les investisseurs peuvent vendre leurs actions sur demande n'importe quel jour ouvrable au Luxembourg.

Profile de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce Compartiment reflète celui des obligations d'État de la zone euro dans le segment de la courbe de 7 à 10 ans.

Les données historiques pourraient ne pas constituer une information fiable.

La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pour les classes de devises non couvertes, les fluctuations du taux de change peuvent affecter l'indicateur de risque lorsque la devise des investissements sous-jacents diffère de la devise de la classe de parts.

Les risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont:

- **Risque de crédit** : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
 - **Risque de liquidité** : lorsque les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, toute opération d'achat ou de vente sur ces marchés peut entraîner d'importantes variations/fluctuations de marché, susceptibles d'entraver la valorisation de votre portefeuille.
 - **Risque de contrepartie** : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
 - **Risque opérationnel** : désigne le risque de défaillance ou d'erreur des différents prestataires impliqués dans la gestion et la valorisation de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
- La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	Néant
Frais de conversion	1,00 %
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur.	
Frais prélevés par le Compartiment sur une année.	
Frais courants	0,75 %
Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances.	
Les commissions de surperformance	Néant

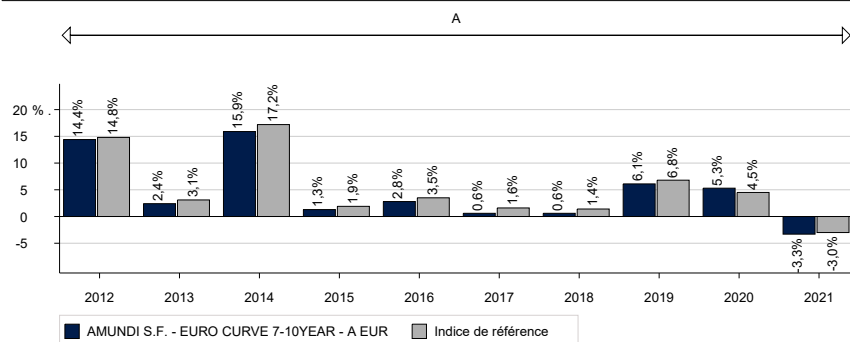
Les frais d'entrée et de conversion indiqués sont des chiffres maximum. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils excluent :

- Les commissions de surperformance,
- les coûts de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais du prospectus de l'OPCVM disponible sur le site www.amundi.lu/amundi-funds.

Performances passées



Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Compartiment.

Lancement du Compartiment : 2005.

Lancement de la Catégorie de parts : 2008.

La devise de référence est l'euro.

A : Performance du Compartiment en fonction de sa politique d'investissement actuelle.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE LUXEMBOURG.

Toute information complémentaire sur l'OPCVM (prospectus, rapports périodiques) est disponible en anglais, gratuitement, à l'adresse suivante : Amundi Luxembourg, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Les informations détaillées concernant la politique de rémunération actualisée de la Société de gestion, y compris de façon non limitative une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'octroi de la rémunération et des avantages sont disponibles par le biais du site Internet suivant : <https://www.amundi.lu/retail/Local-Content/Footer/Quick-Links/Regulatory-information/Amundi>, et un exemplaire papier sera mis à disposition à titre gratuit sur simple demande.

D'autres informations pratiques (par ex. la dernière valeur nette d'inventaire) sont accessibles sur le site www.amundi.lu/amundi-funds.

L'OPCVM compte de nombreux autres Compartiments et classes qui sont repris dans le prospectus. Des conversions en parts d'un autre Compartiment de l'OPCVM peuvent être effectuées, sous réserve des conditions prévues au prospectus.

Chaque compartiment correspond à une partie distincte du patrimoine de l'OPCVM. Par conséquent, les actifs d'un Compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment.

Ce document décrit un compartiment de l'OPCVM. Le prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour l'ensemble de l'OPCVM désigné au début du document.

La législation fiscale Luxembourgeoise applicable à l'OPCVM peut avoir un impact sur la situation fiscale de l'investisseur.

La responsabilité d'Amundi Luxembourg SA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg (www.cssf.lu).

Amundi Luxembourg SA est agréé au Luxembourg and réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 février 2022.